

BASSE TENSION B3 (avec mesure de puissance)

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 7.7% incluse*	TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Tarif A	E-E-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06430	0.06925	0.08930	0.09618
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03930	0.04233	0.05330	0.05740
		Puissance	CHF/kW/mois	0.84	0.90	1.44	1.55
Tarif B	E-E-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04870	0.05245	0.07060	0.07604
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02800	0.03016	0.03970	0.04276
		Puissance	CHF/kW/mois	4.32	4.65	6.72	7.24

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Tarif A et B	Redevance fixe		CHF/mois	25.00	26.93
Tarif A	E-A-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08000	0.08616
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04140	0.04459
		Puissance	CHF/kW/mois	2.65	2.85
Tarif B	E-A-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.03460	0.03726
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02420	0.02606
		Puissance	CHF/kW/mois	10.82	11.65
Tarif A et B	Energie réactive (HP & HC)		CHF/kVArh	0.04000	0.04308

Basse tension B3

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 60 ampères. La durée d'utilisation pleine puissance (DUP) annuelle doit être supérieure à 3000 heures et la puissance maximale mesurée supérieure à 35 kW. Pour bénéficier de ce tarif, l'installation doit remplir ces critères pendant un an.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00
 Eté > 1^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 7.7% incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)**		CHF/kWh	0.02200	0.02369
	Protection des eaux et des poissons**		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Cantonale	Redevance cantonale à vocation énergétique		CHF/kWh	0.00300	0.00300 (TVA 0%)
Communes Basse Tension	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds Le Locle Les Planchettes	Redevance communale à vocation énergétique	CHF/kWh	0.00500	0.00500 (TVA 0%)
		Redevance pour l'usage du domaine public	CHF/kWh	0.01000	0.01077
	Hauterive	Redevance communale à vocation énergétique	CHF/kWh	0.00500	0.00500 (TVA 0%)
		Redevance pour l'usage du domaine public	CHF/kWh	0.00800	0.00862

** prix arrondis à titre indicatif